### RETRAITE PRESTIGE

### 1- OBJET

Le contrat Retraite Prestige a pour objet la constitution d'un capital en vue de s'assurer une retraite complémentaire ou pour la réalisation d'un projet.

## 2- ADHERENTS

Toute personne physique âgée de 18 ans au moins au moment de la souscription. Il n'existe pas d'âge limite de souscription.

### 3- DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est librement fixée par le souscripteur. Sa durée minimale est de 02 ans.

### 4- MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont libres. Cependant elles peuvent être payables mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou en une fraction unique par prélèvement ou virement bancaire.

### Cotation 1

- Capital souhaité : 1.00 F CFA
- Durée du Contrat : 1 ans
- Versement Mensuel : 0.08 F CFA
- Cotisation Totale : 1.00 F CFA
- Plus-Value Réalisée : 0.00 F CFA

# Cotation 2

- Capital souhaité : 1.00 F CFA
- Durée du Contrat : 1 ans
- Versement Mensuel : 0.08 F CFA
- Cotisation Totale : 1.00 F CFA
- Plus-Value Réalisée : 0.00 F CFA

**NSIA Vie Assurances Gabon**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 3 000 336 005 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Libreville sous le numéro 2005 B 04270.

Siège social : Libreville, boulevard de la République, quartier Glass - BP 2221 Libreville.